



Bulletin d'inscription et déclaration sur l'honneur
Pour la Brocante 2018 d'Haravilliers à nous retourner

au plus tard pour le Lundi 30 avril

Comité des Fêtes – Mairie
28 Rue de la Mairie
95640 HARAVILLIERS

Organisée par et au profit de l'association
Association Loi 1901 – Comité des Fêtes d'Haravilliers

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Brocante du Mardi 8 mai 2018

**Infos & Réservations au plus tard pour
le Lundi 30 avril**



cdf.haravilliers@gmail.com



06 63 60 78 48

28 Rue de la Mairie – 95640 HARAVILLIERS

Restauration toute la journée

Sandwiches – Frites
Pâtisseries



Boissons
chaudes et froides
Bière du Vexin



Tarifs



Haravillois (1).....	4 €/ml
Extérieur (1).....	6 €/ml
Espace couvert (1 et 2)....	8 €/ml
Véhicule au stand (3)	16 €
Véhicule au parking	gratuit

- (1) Emplacement minimum : 2 mètres linéaires
(2) la salle couverte est réservée en priorité aux objets fragiles
(3) longueur du véhicule 4 mètres maxi en cas de dépassement nous consulter en amont

Règlement

Article 1 - Particuliers exposants

Conformément à l'article L 310-2 du Code de Commerce : «Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an. »

Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte nationale d'identité (ou passeport) ainsi que la déclaration sur l'honneur signée et datée.

Article 2 - Professionnels exposants

Ne seront autorisés que les brocanteurs professionnels (meubles, cartes postales, livres...) et les artisans. Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte d'identité nationale (ou passeport) ainsi que leur carte professionnelle ou extrait Kbis datant de moins de trois mois. Tout contrevenant pourra être invité à quitter les lieux, par les organisateurs ou la gendarmerie, sans prétendre à remboursement.

Article 3 - Horaires

L'installation des stands débutera à **6h précises** (il n'y aura personne sur place avant cette heure).

A 8h, tout stand inoccupé sera redistribué et non remboursé.

Les mauvaises conditions météorologiques éventuelles ne donneront pas lieu à remboursement.

La fermeture des stands ne sera pas autorisée avant 18h (sauf avis contraire de l'organisateur).

A la fin de la brocante, les exposants auront 2h pour ranger, vider et nettoyer leur emplacement.

Article 4 - Parcours

La vente est interdite en dehors du parcours prévu et numéroté par les organisateurs.

Article 5 – Véhicules / Parking

Dès 8h, tous les véhicules devront avoir regagné le parking ou être garé à l'emplacement défini par les organisateurs. En effet pour appliquer les consignes du Plan Vigipirate aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer ou sortir mis à part les secours. Le parking tout public est gratuit.

Pour conserver son véhicule près de son emplacement, il faut en faire la demande lors de l'inscription et que celle-ci soit acceptée. Cette option est payante soit 16 € pour un véhicule d'une longueur jusqu'à 4 mètres, en cas de dépassement nous consulter en amont.

Article 6 - Stands

La largeur des stands ne devra pas dépasser l'axe médian de la route (passage des véhicules sécurité : ambulances, pompiers) et la limite fixée au sol dans l'espace couvert (issues de secours et passage du public).

Article 7 - Sécurité

Pour le bien de tous, la Gendarmerie de Marines effectuera des rondes et un service de sécurité propre à l'association sera mis en place. **Tout exposant devra se soumettre sans contestation aux contrôles des organisateurs, de la mairie, ou de la Gendarmerie.**

Article 8 - Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

L'inscription ne sera acquise qu'après réception par nos services du règlement par **chèque à l'ordre de association du Comité des Fêtes d'Haravilliers** et des documents demandés (voir articles 1 et 2). Les numéros d'emplacement seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets et vous seront communiqués à votre arrivée.

Le jour de la brocante, les emplacements restant disponibles seront vendus aux mêmes conditions.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 - Assurances

Tout exposant doit être assuré personnellement. Les organisateurs décline toutes responsabilités (vol, casse..)

Article 10 – Clôture des inscriptions

Au plus tard le 30 avril 2018



Bulletin d'inscription et d'éclaration sur l'honneur à la Brocante d'Haravilliers le Mardi 8 Mai 2018 à retourner au plus tard pour le **30 avril 2018**

Brocante d'Haravilliers Comité des Fêtes - 28 Rue de la Mairie - 95640 Haravilliers

Je soussigné(e),

M/ Mme/ Mlle,

Nom Prénom.....

Né(e) le/...../..... à Dépt Pays

Domicilié(e) à : N°..... Rue.....

Code postal Ville

Tél dom Tél port

Email@.....

Déclare sur l'honneur être :

Particulier et

- Ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année (Art. R321-9 du Code Pénal)

- Ne vendre que des objets personnels et usagers (Art. L310-2 du Code du Commerce)

Professionnel

Et demande la réservation d'un emplacement stand de mètres linéaires (mini 2m)

Véhicule au stand (payant soit 16 €) longueur du véhicule jusqu'à 4 mètres en cas de dépassement nous consulter en amont

Type de véhicule :

Immatriculation :

Total Stand nombre de mètres linéaires (mini 2) : X € (+) Option véhicule au stand 16 €

Montant total à régler : €

Chèque à l'ordre de : Association du Comité des fêtes d'Haravilliers

Ci-joint obligatoire :

- Photocopie recto/verso de ma carte d'identité ou passeport (particuliers & pro)
- Photocopie du Kbis (professionnels uniquement)

J'ai pris connaissance du présent règlement de la brocante et m'engage, en le signant, à le respecter.

SIGNATURE (Obligatoire) :